

Orientations pour le Soutien à l'Export



2016



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Sommaire

4 Introduction

6 Le Diagnostic

6 UN MARCHÉ RÉGIONAL DYNAMIQUE

10 DES EXPORTATIONS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES

13 LES COMPÉTENCES STATUTAIRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

14 Les freins et les atouts de la Nouvelle-Calédonie

14 LES FREINS AUX EXPORTATIONS

15 LES ATOUTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

22 Les orientations stratégiques du soutien à l'export

23 ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 :
L'ÉLABORATION D'UNE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

27 ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 :
LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX
ENTREPRISES EXPORTATRICES

29 ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3 :
LE DÉVELOPPEMENT D'UNE GOUVERNANCE DE L'EXPORTATION

34 Glossaire

Introduction

La Nouvelle-Calédonie a connu au cours de ces deux dernières décennies une période de prospérité marquée par une forte croissance économique qui a participé notamment à l'élévation globale du niveau de vie de la population. Ce développement du PIB s'est largement appuyé sur l'importation de biens et services entraînant aujourd'hui un déficit de la balance commerciale des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie de près de 160 milliards de francs CFP.

Sur les dix dernières années, grâce à l'ampleur des exportations de minerais, de ferronickels et aux investissements réalisés avec la construction de deux nouvelles usines métallurgiques sur son territoire ainsi qu'une unité off-shore basée en Corée du Sud, le secteur du nickel a été l'un des principaux moteurs de la croissance économique calédonienne.

Cependant, après cette période de forte croissance, le territoire connaît actuellement un ralentissement prévisible consécutivement à la fin des grands travaux, accentué par la crise des cours du nickel. Cette dégradation pèse sur les investissements, la consommation et, au final, sur les finances publiques et l'emploi.

La situation actuelle impose de diversifier l'économie pour créer de nouveaux relais de croissance. L'accroissement du marché local par le développement des exportations constitue un des leviers retenus par le gouvernement.

Si aujourd'hui nos exportations sont majoritairement liées au secteur de la mine et de la métallurgie (plus de 90 %), la Nouvelle-Calédonie ne manque pas d'atouts pour développer d'autres filières d'exportation. Elle bénéficie d'infrastructures publiques de qualité et d'un statut zoosanitaire préservé. Elle peut s'appuyer sur des organismes de recherche et sur un vivier d'entreprises disposant d'un réel savoir-faire et d'une expertise à forte valeur ajoutée. Enfin, de nombreux entrepreneurs sont déterminés à se tourner vers les marchés extérieurs.

Le présent schéma a pour objet d'arrêter les orientations stratégiques de la politique de soutien à l'export du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Il devra associer les provinces dans sa mise en œuvre.





© Ville de Nouméa

Le Diagnostic

UN MARCHÉ RÉGIONAL DYNAMIQUE

Les cinq États du Pacifique les plus proches de la Nouvelle-Calédonie, hors territoires français, sont des pays où la croissance économique est relativement forte : Australie et Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji, mais aussi le Vanuatu. Les échanges commerciaux de ces pays sont globalement concentrés sur la zone Asie-Pacifique.

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont développé d'importantes relations avec les grands pays de la zone Asie-Pacifique.

La Nouvelle-Zélande a passé des accords bilatéraux de libre-échange avec ses principaux partenaires : Australie (1983), Singapour (2001), Chine (2008) et Corée du Sud (2015).

L'Australie a signé des accords de libre-échange avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud. Avec la Chine, le « partenariat stratégique » signé pour dix ans en 2013 porte sur les volets économique, politique et de défense et comprend notamment un accord de convertibilité directe entre le dollar australien et le yuan.

Ces deux pays débiteront dans les prochains mois des négociations pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne.



	Australie 	Nouvelle-Zélande 
Nombre d'habitants	23,78 millions	4,6 millions
PIB 2014 (en €)	1 322 milliards	136 milliards
PIB/habitant 2014 (€)	56 258	31 663
Croissance annuelle du PIB 2014	+ 2,5 %	+ 3,5 %
Montant des importations (€)	247,1 Mds (2015)	35,3 milliards (2014)
Principaux fournisseurs	1. Chine 2. États-Unis 3. Japon 4. Singapour	1. Chine 2. Union européenne, Australie 3. États-Unis 4. Japon
Principaux produits importés	Machines et équipements de transport (39%) Produits pétroliers (19 %) Automobiles (12 %) Produits chimiques (10 %) Produits alimentaires (5 %)	Machines et équipements de transport (33 %) Produits pétroliers (16 %) Automobiles (11 %) Nourriture (10,8 %) Produits chimiques (10,9 %)
Principaux clients	1. Chine 2. Japon 3. Corée du Sud 4. États-Unis	1. Chine 2. Australie 3. Union européenne 4. États-Unis
Principaux produits exportés	Pétrole et produits miniers (73 %) Produits agricoles (14 %) Produits manufacturés (13 %)	60 % des exportations = agriculture, dont – lait (20 % des exportations agricoles) – viande (12 %) – produits issus de l'industrie forestière – horticulture – pêche (3 %)
Communauté française (2014)	25 991 inscrits 50 à 70 000 non-inscrits 26 000 personnes en visa « vacances-travail »	9 000 personnes estimées, dont 4 000 inscrits Plus de 7 000 personnes en visa « vacances-travail »

Les relations économiques bilatérales avec l'Australie, quatrième partenaire de la Nouvelle-Calédonie, concernent principalement le secteur du nickel et de la métallurgie (en 2014, ce pays était le troisième client de la Nouvelle-Calédonie derrière le Japon et la Corée du Sud). Toutefois, les échanges commerciaux hors secteur nickélifère, sont déséquilibrés en faveur de l'Australie qui exporte des produits minéraux ainsi que du matériel électrique et agroalimentaires. Enfin, l'Australie est la seconde destination touristique des Calédoniens, derrière la France métropolitaine.

La balance commerciale du territoire est également déficitaire avec la Nouvelle-Zélande qui exporte principalement des produits alimentaires, des machines et matériels électriques ou de transport. La fréquenta-

tion touristique est en progression (entre 2013 et 2015 +35%), résultat d'une politique volontariste des acteurs et décideurs de Nouvelle-Calédonie.

Les échanges commerciaux avec l'Australie s'élevaient en 2015 à :

- Environ 31,6 milliards de francs d'importation en Nouvelle-Calédonie
- Près de 12,8 milliards de francs d'exportation (incluant les minerais et produits issus de l'industrie du nickel)

Les échanges commerciaux avec la Nouvelle-Zélande s'élevaient en 2015 à :

- Environ 12,1 milliards de francs d'importation en Nouvelle-Calédonie
- Près de 175 millions de francs d'exportation

LES ÉTATS INSULAIRES DE L'ARC MÉLANÉSIE

La Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) est la première économie du Pacifique insulaire hors Australie et Nouvelle-Zélande. Grâce à ses ressources minières, pétrolières et gazières, ainsi qu'à son agriculture, la Papouasie-Nouvelle-Guinée représente environ 60 % du PIB, 80 % des exportations et 60 % des importations au niveau régional, sans compter ses deux grands voisins. Mais son économie est vulnérable, car fortement dépendante des cours mondiaux des matières premières.

Par ailleurs, la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie avec les États insulaires de la région est déficitaire. Le territoire commerce peu avec ces pays malgré leur fort potentiel de développement économique. Les principaux échanges concernent la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, Fidji et les Îles Salomon. Les principaux produits importés sont le café vert (PNG), le kava et le bois (Vanuatu), des produits agroalimentaires et des combustibles (Fidji se positionne comme une plate-forme de réexportation dans la zone), du bois et des objets d'artisanat (Îles Salomon, Vanuatu et PNG).

Les échanges commerciaux avec ces quatre pays de l'Arc mélanésien s'élevaient en 2015 à :

- Environ 1,43 milliard de francs d'importation en Nouvelle-Calédonie
- Près de 320 millions de francs d'exportation

Enfin, malgré la proximité géographique et la communauté de culture francophone, la Nouvelle-Calédonie entretient peu de relations commerciales avec Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

Les exportations vers Wallis-et-Futuna en 2015 ont atteint 648,5 millions de francs, comprenant notamment des crevettes, des produits agroalimentaires fabriqués en Nouvelle-Calédonie, mais aussi des produits réexportés tels que les produits pharmaceutiques. Les importations de Wallis-et-Futuna atteignaient, quant à elle, à peine 4,4 millions de francs.

La Nouvelle-Calédonie a négocié en 2001 un cadre de coopération commerciale privilégié et réciproque avec la Polynésie française. Les négociations ont permis de mettre en place un « régime d'échanges privilégiés » pour que certaines marchandises des deux territoires puissent bénéficier de taxes fiscales réduites à l'importation.

Depuis la mise en place de la TVA en Polynésie française en 2002, les exportations de produits de Nouvelle-Calédonie ne bénéficient d'aucun avantage compétitif, et les exportations ont nettement diminué.

En 2015, les importations de Polynésie française atteignaient 179,7 millions de francs, tandis que la Nouvelle-Calédonie a exporté pour 352,6 millions de francs de marchandises.



© SOPAC

320

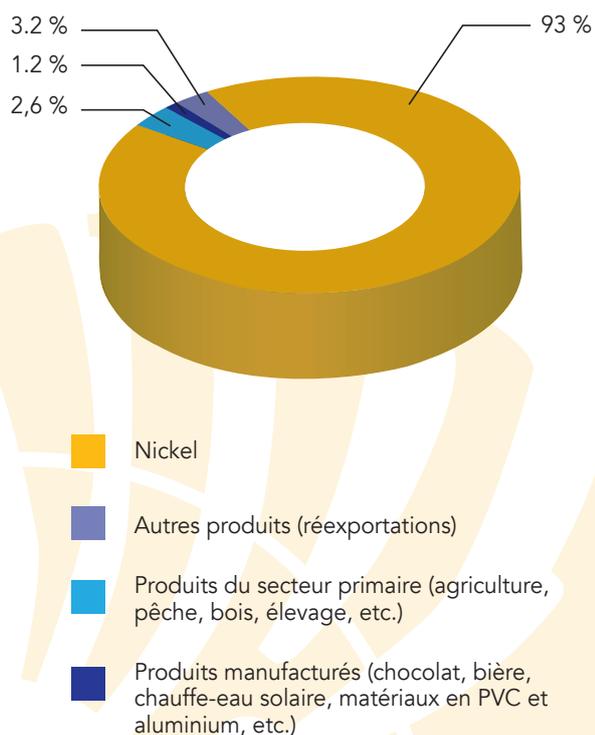
En 2015, les exportations vers l'Arc mélanésien s'élevaient à 320 millions de francs CFP.

	 Fidji	 Papouasie- Nouvelle-Guinée (PNG)	 Vanuatu	 Iles Salomon
Nombre d'habitants	881 065	7,167 millions	275 343	561 231
PIB 2015 (€)	4,1 milliards	16,4 milliards	0,728 milliard	0,978 milliard
PIB/habitant 2015 (€)	4 636	2 125	2 618	1 785
Croissance du PIB (2013)	+ 3,4 %	+ 5,5 à + 5,8 % selon les sources	+ 2,3 %	+ 3,0%
Montant des importations 2013 (€)	2,6 milliards	4,8 milliards	0,335 milliard	0,368 milliard
Principaux fournisseurs	1. Singapour 2. Australie 3. Nouvelle-Zélande 4. Chine	1. Australie 2. Singapour 3. Chine 4. Japon	1. Chine 2. Singapour 3. Australie 4. Fidji	1. Australie 2. Singapour 3. Chine 4. Nouvelle-Zélande
Principaux produits importés en valeur	Produits pétroliers raffinés (27 %) Poisson congelé non filet (5,6 %) Blé (2,8 %) Voiture (1,5 %) Gaz de pétrole (1,2 %)	Produits agricoles et alimentaires : viande, céréale, blé, boisson, poisson et viande préparé... (9 %)	Véhicules et matériels de transport (34 %) Produits agricoles et alimentaires : riz, blé, viande... (16 %) Produits pétroliers raffinés (9 %) Médicaments (3 %)	Produits agricoles et alimentaires : viande, céréale, blé, sucre, poisson et viande préparé... (11 %)
Principaux clients	1. États-Unis 2. Australie 3. Royaume-Uni 4. Chine	1. Australie 2. Japon 3. Allemagne 4. Chine	1. Thaïlande 2. Japon 3. Corée du Sud	1. Chine 2. Italie 3. Australie 4. Royaume-Uni
Principaux produits exportés	Non disponible	20 % des exportations = agriculture (café, cacao, huile de palme, coprah) mines et énergie = 76 % des recettes d'exportation	80 % des exportations = agriculture (huile de coco, coprah, viande de bœuf, kava)	Non disponible
Partenaires du développement	Non disponible	L'Union européenne est le 2 ^e contributeur d'aides au développement derrière l'Australie	Union européenne : – 10 ^e FED (2008-2013) : 21,6 millions d'euros – 11 ^e FED (2014-2020) : 31,3 millions d'euros	Non disponible

DES EXPORTATIONS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES



Le secteur du nickel et de la métallurgie prédomine les exportations (valeur exportée) en 2015 :



45 %

La balance commerciale est structurellement déficitaire, avec un taux de couverture d'environ 45 % en 2015.



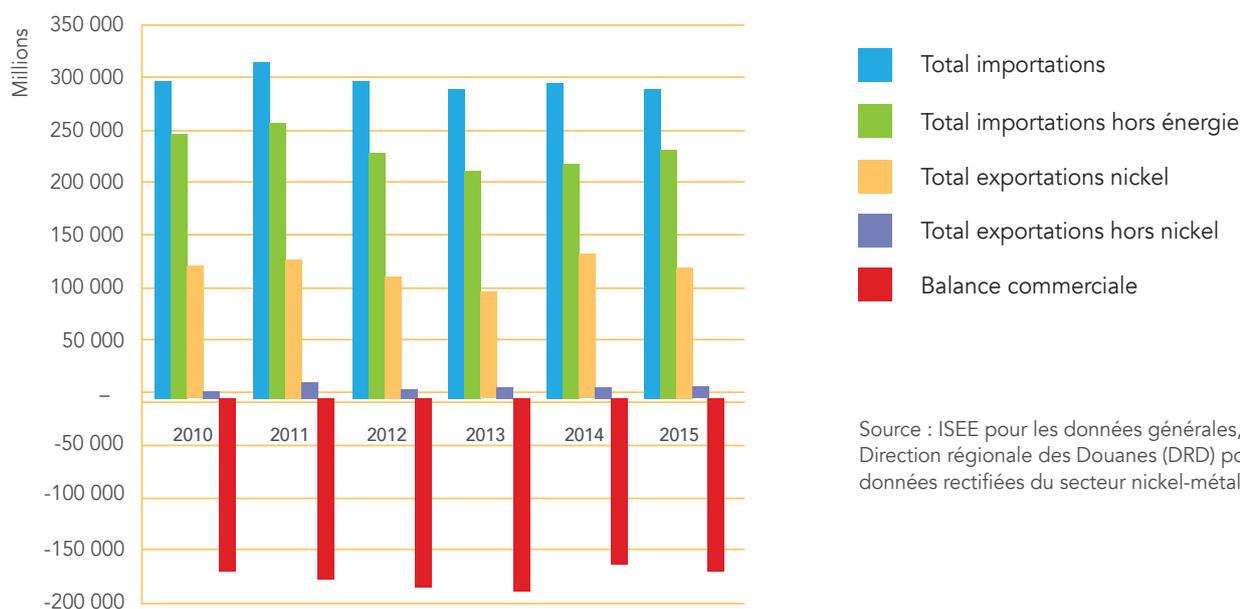
Globalement, la Nouvelle-Calédonie entretient des relations commerciales soutenues avec l'Europe, l'Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, avec son environnement régional. La part élevée de l'Asie du Sud-Est s'explique par le poids des importations d'énergie et des exportations de nickel.

2015	Part dans les importations en valeur	Part dans les exportations en valeur
Union européenne	38,1 %	13,5 %
Asie du Sud-Est	38,0 %	67,4 %
Océanie	15,5 %	10,1 %
Amérique	6,9 %	3,1 %
Valeur totale (F CFP)	291,62 Mds	131,42 Mds

NB : Les chiffres présentés ne tiennent pas compte des exportations exceptionnelles réalisées en 2015, d'une valeur de 7,1 milliards de francs correspondant à la vente de matériel militaire.

Sources : Direction régionale des Douanes et ISEE.

Importations / Exportations de 2010 à 2015



Source : ISEE pour les données générales, Direction régionale des Douanes (DRD) pour les données rectifiées du secteur nickel-métallurgie



Pour la société 3P, spécialisée dans la fabrication de produits extrudés en PVC (lambris, barrières, clôtures...) acquérir une certaine indépendance vis-à-vis du marché local était vital. Elle exporte désormais 10 % de sa production.

8,6 MILLIARDS

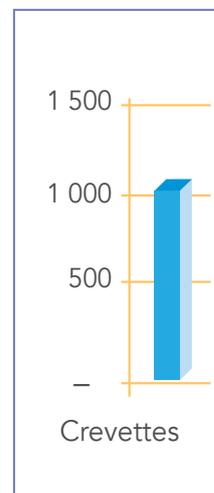
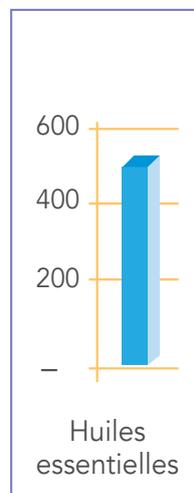
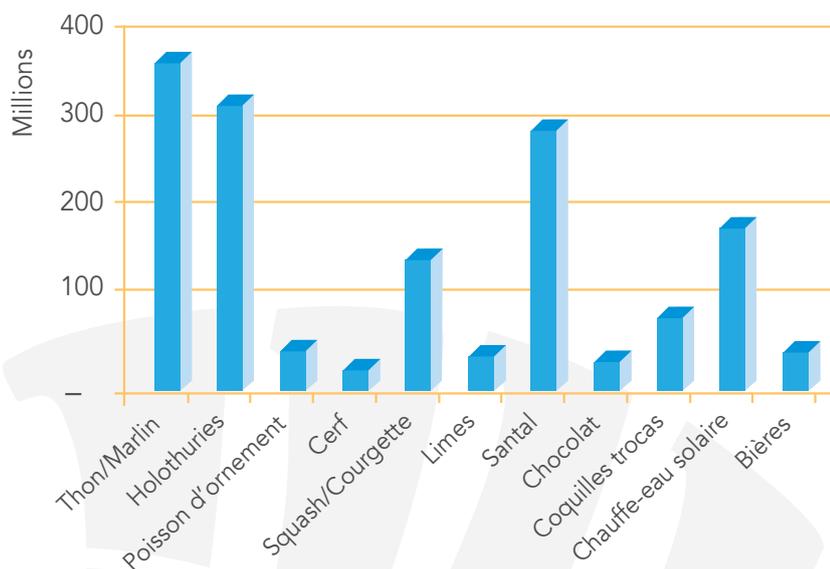
Hors secteur nickel et métallurgie,
les exportations en 2015
s'élevaient à près de 8,6 milliards
de francs CFP.

Six secteurs se démarquent
pour représenter 32 % des exportations
hors nickel
(crevettes, huiles essentielles, thon et marlin,
holothuries, santal, chauffe-eau solaires).



© Greenpeace

Exportations en 2015 valeur (F CFP)



Source : Direction régionale des Douanes (DRD) – Ne sont prises en compte que les exportations dont les valeurs sont supérieures à 10 millions de francs.

Les pays de destination de ces exportations sont majoritairement des marchés de niche et rémunérateurs eu égard à la qualité des productions exportées.

Les crevettes et le thon sont principalement exportés vers le Japon, les huiles essentielles vers la France, les holothuries sont commercialisées en Chine et les chauffe-eau solaires sont majoritairement orientés vers les départements d'outre-mer ainsi que vers la Polynésie française.

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

La loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a opéré une répartition des compétences entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces.

Sans préjudice des attributions propres de l'État en matière internationale, la Nouvelle-Calédonie dispose d'importantes compétences régionales. Elle peut ainsi nouer des relations politiques directes avec des États et territoires du Pacifique. Elle peut être représentée auprès des gouvernements de ces États et être membre des organisations intergouvernementales de la zone. Par ailleurs, la collectivité dispose de compétences propres dans les domaines du commerce extérieur, de la réglementation zoo-sanitaire, phytosanitaire et en matière douanière et fiscale.

S'agissant du commerce extérieur, le Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) est chargé du pilotage et de la mise en œuvre de la politique extérieure et de la diplomatie économique.

La Direction Régionale des Douanes (DRD-NC) élabore et met en œuvre la réglementation du commerce extérieur, les dispositions particulières du tarif douanier liées à l'origine préférentielle des produits (décision d'association Outre-mer avec l'Union européenne).

La Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR) élabore et met en œuvre l'ensemble des textes relatifs à la biosécurité pour préserver le statut sanitaire de qualité dont dispose la Nouvelle-Calédonie.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE EST COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR.



Les freins et les atouts de la Nouvelle-Calédonie

LES FREINS AUX EXPORTATIONS

Force est de constater que la Nouvelle-Calédonie n'est pas économiquement intégrée dans son environnement régional car elle n'a ni levé les contraintes qui pèsent sur ses exportations, ni véritablement apporté de soutien aux entreprises potentiellement exportatrices.

DES CONTRAINTES STRUCTURELLES ET ÉCONOMIQUES

La Nouvelle-Calédonie est marquée par un environnement macro-économique qui pèse sur le développement de ses exportations. Cet environnement est caractérisé par :

- L'étroitesse de son marché, son insularité et son éloignement ;
- Une monnaie forte arrimée à l'euro et surestimée ;
- Un environnement anglo-saxon en zone dollar ;
- Le coût du transport aérien, maritime et logistique ;
- Le poids des normes et le coût du travail ;
- Le coût de l'énergie ;
- Le coût des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- L'éloignement des fournisseurs, entraînant de longs délais d'approvisionnement et l'obligation de sur-stockage ;
- Une fiscalité qui pèse sur les exportations.

DES FAIBLESSES SECTORIELLES

Le tissu entrepreneurial n'est pas encore suffisamment tourné vers l'exportation. Cela s'explique par :

- Des entreprises calédoniennes traditionnellement tournées vers la satisfaction du marché intérieur ;
- Un manque de structuration des filières ;
- Des entreprises majoritairement peu structurées (notamment pour l'export), compte tenu de leur taille ;
- Une productivité relative.

L'ABSENCE DE POLITIQUE PUBLIQUE DÉDIÉE À L'EXPORT

Ne croyant pas en ses capacités d'exporter des produits et services autres que le nickel, la Nouvelle-Calédonie n'a jamais élaboré de politique de soutien à l'export. Ainsi elle :

- n'a pas développé de diplomatie économique ;
- est considérée comme l'un des premiers marchés d'importation de la région, mais pas suffisamment comme un marché émetteur ;
- s'est trop longtemps « excusée » de ses protections de marché au lieu de promouvoir l'équilibre de ses échanges ;
- n'a pas mis en place d'aide à l'exportation ;
- n'a pas piloté, orienté ni coordonné ses services et établissements publics en faveur du soutien aux entreprises exportatrices ;
- n'a pas mis en avant les mécanismes nationaux de financements dédiés ;
- n'a pas facilité la fiscalité ;
- n'a jamais véritablement eu conscience de son intérêt à exporter et n'est pas considérée par ses voisins, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comme un fournisseur potentiel ;
- connaît une forte dispersion des compétences en matière d'exportation ;

LES MÉCANISMES NATIONAUX DE FINANCEMENTS DÉDIÉS SONT MÉCONNUS ET DIFFICILES D'ACCÈS.

LES ATOUTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Le Médipôle de Koutio est la plus importante infrastructure publique construite en Nouvelle-Calédonie à ce jour. 80 000 m² de surface fonctionnelle répartis en trois pôles pour une capacité annuelle de 60 000 passages aux urgences, 300 000 consultations et 40 000 hospitalisations.

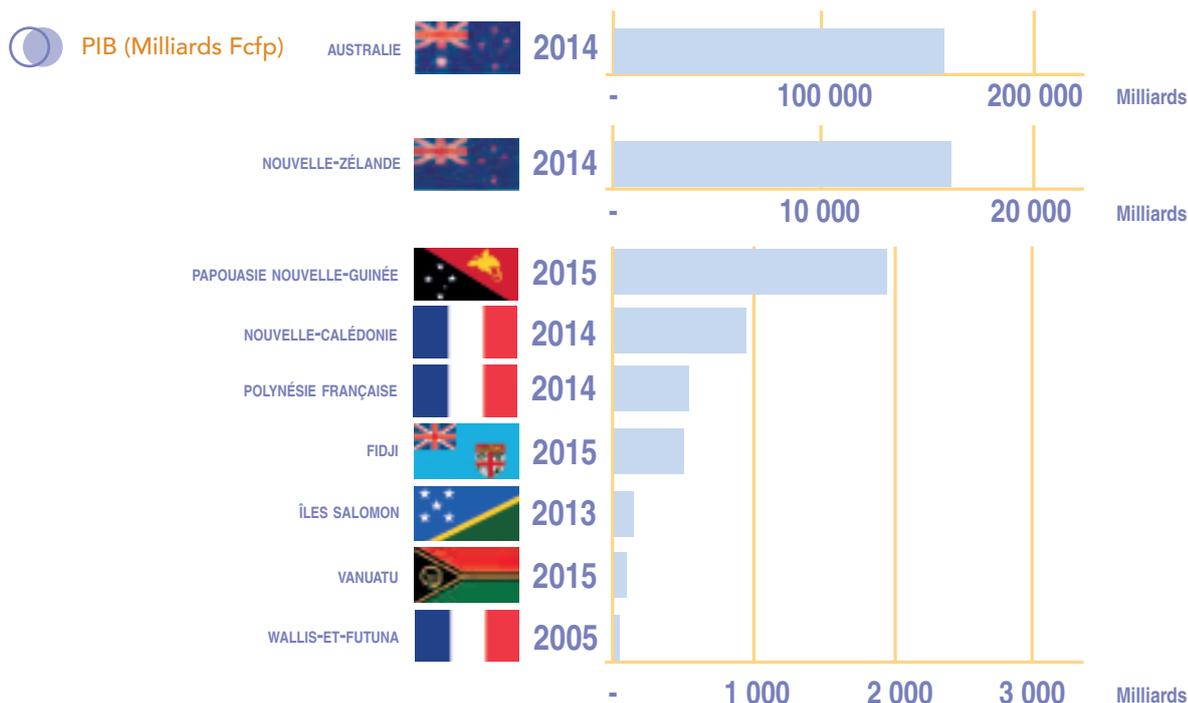
3,5%

La Nouvelle-Calédonie a bénéficié d'une croissance forte et soutenue, atteignant en moyenne 3,5 % par an jusqu'en 2011.

LES ATOUTS STRUCTURELS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

UN PAYS DÉVELOPPÉ

La Nouvelle-Calédonie a bénéficié depuis la signature de l'Accord de Nouméa d'une croissance forte et soutenue, atteignant en moyenne 3,5 % par an jusqu'en 2011. Ainsi, malgré sa faible population (268 767 habitants au recensement de 2014) par rapport aux grands pays moteurs de la région, la Nouvelle-Calédonie avait en 2013 le troisième PIB du Pacifique après l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Depuis 2015, elle a été dépassée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée¹.



¹ Source : « Les synthèses du CEROM : les comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2013 », CEROM, août 2015.

DES ENTREPRENEURS DYNAMIQUES ET DES ENTREPRISES TECHNIQUEMENT AVANCÉES

La Nouvelle-Calédonie possède un tissu économique particulièrement dynamique. 25 % de sa population active est entrepreneur. Le taux de création d'entreprises s'établissait à 16,4 % en 2013 et à 15,8 % en 2014. Ce chiffre est en forte hausse depuis 2001 et demeure élevé en dépit de la conjoncture et d'un ralentissement depuis 2010 (année record, marquée par un taux de création d'entreprises de 20,7 %). Le taux de survie des entreprises est de 77,2 % à trois ans et de 63,5 % à cinq ans pour les entreprises créées en 2009². Les entreprises calédoniennes disposent d'importants savoir-faire dans les secteurs de l'industrie et des services notamment. Ces savoir-faire sont reconnus sur le plan international, permettant à de nombreuses entreprises calédoniennes de bénéficier de franchises et de licences de la part de grands groupes industriels, commerciaux, mais aussi de grandes entreprises d'ingénierie.

UN HAUT NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La population calédonienne est une population jeune, composée en 2014 de 32,7 % de moins de 20 ans. Son indice de développement humain (IDH) place le pays dans la catégorie des pays à développement humain très élevé (50^e rang mondial en 2010 avec un IDH à 0,789)³.

Le niveau de santé du territoire est comparable à celui des deux pays les plus avancés de la région. La couverture sanitaire de la population est de grande qualité, autant par le niveau des équipements et de l'offre de soins, que par la prise en charge de la population.

Le niveau de prestation des régimes sociaux (accidents du travail, retraites, prise en charge du handicap, etc.) est comparable à celui des pays développés.

Enfin, le pays possède un niveau d'éducation élevé (le taux de scolarisation atteint 100 % dès l'âge de 5 ans).

Zoom sur la Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Calédonie	
Nombre d'habitants (2014)	268 767
PIB 2013	912,2 milliards de francs / 7,6 milliards d'euros
PIB/habitant 2013	3,4 millions de francs / 28 844 euros
Croissance du PIB (2013)	+ 1,9 %
Principaux fournisseurs	1. France 2. Union européenne hors France 3. Australie 4. Singapour
Principaux produits importés en valeur	Énergie (26 %) Biens intermédiaires (20 %) Biens d'équipement (17 %) Biens de consommation et IAA (12 % chacun) Automobile (10 %)
Principaux clients	1. Chine 2. Japon 3. Corée du Sud 4. Australie
Principaux produits exportés	Produits issus du nickel (89 %) Produits de l'agriculture et de la pêche (dont thon, crevettes, bois de santal, huiles essentielles de santal) (2,1 %) Produits transformés : agroalimentaires et matériaux de construction (0,2 %)

² Source : ISEE, Institut de la statistique et des études économiques. Les données sont celles du secteur marchand non agricole. Pour mémoire, le taux de création d'entreprises était de 14,3 % en 2013 pour la France entière et le taux de survie à trois ans des entreprises créées en 2006 était de 65,8 % et de 51,5 % à cinq ans, selon les dernières données disponibles (source INSEE).

³ Sources : ISEE et NC 2025

497 000

C'est le 5^e aéroport d'outre-mer pour le trafic passagers avec près de 497 000 passagers en 2015.



© Groupe Garcia Ingénierie

Le nouvel aéroport international de Nouméa-La Tontouta, inauguré en 2013, permet de répondre aux normes internationales les plus exigeantes. Les nouveaux équipements confèrent à l'aérogare modernité, confort et convivialité pour les passagers et l'ensemble des usagers.

DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

Le réseau routier est ainsi constitué de près de 600 km de routes territoriales, 780 km de routes provinciales et de plus de 4 000 km de routes communales. Le maillage global du réseau est important eu égard à la faible densité du territoire et aux faibles trafics constatés.

Les infrastructures aéroportuaires sont également développées. L'aéroport de Nouméa - La Tontouta constitue avec Fidji l'une des deux plus importantes plateformes aéroportuaires du Pacifique insulaire. C'est le 5^e aéroport d'outre-mer pour le trafic passagers avec près de 497 000 passagers en 2015⁴. Son activité fret demeure marginale au regard de l'ensemble des activités de fret de Nouvelle-Calédonie.

Le port autonome figure au 9^e rang du classement des ports de France, il est le premier port d'outre-mer en tonnes de marchandises devant le port de La Réunion⁵. Les infrastructures de communication sont performantes. Le territoire se dotera très prochainement d'un second câble de communication sous-marin et a lancé le déploiement de la fibre optique.

Enfin, le niveau général des infrastructures publiques (santé, eau, assainissement, éducation, enseignement supérieur, recherche, etc.) place la Nouvelle-Calédonie au niveau des standards internationaux.

LA QUALITÉ ADMINISTRATIVE ET SCIENTIFIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Son rang de 4^e économie d'Océanie avec seulement 270 000 habitants et son statut de territoire français confèrent à la Nouvelle-Calédonie un bon niveau de développement de son administration. Les services publics disposent de capacités administratives de grande qualité à l'échelle régionale.

La Nouvelle-Calédonie s'est ainsi dotée de compétences en matière d'éducation, de formation, de santé, de biosécurité, de gouvernance budgétaire, de développement économique, de sécurité civile, de gestion de ses ressources naturelles, d'économie numérique et de développement des infrastructures publiques terrestres, maritimes et aériennes.

Ces potentiels méritent d'être valorisés auprès de nos partenaires de la zone. En effet, le développement de la coopération administrative constitue l'un des premiers moyens de soutenir des relations économiques.

Il en va de même pour les secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, de la santé et du sport. La constitution du Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) ouvre d'importantes perspectives de rayonnement régional. De même, le Médipôle constituera un levier de développement régional, au même titre que nos infrastructures sportives⁶.

4 <http://www.aeroport.fr/uploads/documents/dossier%20de%20presse%20Conf%202015.pdf>

5 Trafic 2014 des ports français millionnaires en tonnes, ministère des Transports

6 L'institut océanien d'haltérophilie accueille environ 50 athlètes par an, originaires de 14 États insulaires du Pacifique

LES ATOUTS SECTORIELS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Si les exportations ne sont pas développées, elles constituent pourtant un fort potentiel dans de nombreux secteurs.

LE SECTEUR DU NICKEL ET DU SERVICE À LA MINE

La Nouvelle-Calédonie possède une densité d'activité minière à ciel ouvert et d'unités de transformation parmi les plus importantes au monde. Elle a développé une série d'opérateurs de service avec une expérience et des expertises réelles dans les domaines de la topographie, de la gestion de l'eau, de l'environnement et du reboisement ainsi que dans les secteurs de l'analyse et des laboratoires, de la maintenance engin et maintenance industrielle, et enfin dans la construction, le VRD et les bureaux d'études et d'ingénierie.



© SIC

Premier bailleur social de Nouvelle-Calédonie, la SIC exerce un formidable effet de levier sur la prise en compte de l'environnement et des questions sociales. Elle a initié de nombreuses actions destinées à préserver l'environnement et favoriser un cadre de vie agréable.

12%

Le BTP pèse 12 % du PIB

Dans ces secteurs, qui emploient plus de 1 500 personnes, la Nouvelle-Calédonie compte plus de dix entreprises en capacité d'exporter.

Ce potentiel peut être valorisé auprès des États et territoires ayant de gros chantiers ou projets de construction, industriels ou miniers, ainsi que des enjeux environnementaux clés comme par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon.

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Comme tout pays à forte croissance et à forte intensité capitalistique, la Nouvelle-Calédonie a développé d'importantes capacités (au regard de sa taille) dans le domaine de la construction. Au-delà des usines et des infrastructures, la construction de logements reste une locomotive de développement du territoire. Le BTP pèse 12 % du PIB.

La Nouvelle-Calédonie possède également une véritable activité de production de matériaux de construction ou agrégats, y compris à partir de ressources naturelles (scories) qui peut être valorisée à l'international.

Le pays dispose d'entreprises de services liées au secteur de la construction qui possèdent une expertise leur permettant de s'intéresser à des marchés à l'export.

Le surcroît d'activité que connaissent certains pays dont la Nouvelle-Zélande offre des opportunités aux entreprises calédoniennes.

LE SECTEUR DES SERVICES, DU CONSEIL ET DE L'INGÉNIERIE

En vingt ans, la Nouvelle-Calédonie a connu une importante évolution économique et institutionnelle rendue possible par le développement des compétences tant publiques que privées.

LE SURCROÎT D'ACTIVITÉ QUE CONNAISSENT
CERTAINS PAYS DONT LA NOUVELLE-ZÉLANDE
OFFRE DES OPPORTUNITÉS
AUX ENTREPRISES CALÉDONIENNES.

EN MATIÈRE D'ÉLEVAGE,
LE TERRITOIRE EST RECONNU POUR
LA QUALITÉ SANITAIRE DE SON
CHEPTEL MAIS ÉGALEMENT POUR
SA TECHNOLOGIE ET
SON INGÉNIERIE



© Martial Dosclane

L'élevage bovin est un élevage extensif. Il est principalement dédié aux troupeaux de races à viandes dont les femelles allaitent les petits. L'alimentation du bétail calédonien est à 100% à base de pâturages naturels.

Le territoire dispose aujourd'hui de réelles expertises en matière de politiques publiques, aussi bien au travers d'entreprises de conseils et d'ingénierie que de ses services administratifs.

En matière de service, les entreprises calédoniennes sont de manière générale entreprenantes et innovantes dans de nombreux autres domaines (service numérique et d'imagerie satellite, traitement, adduction et irrigation, ingénierie environnementale, hygiène et salubrité professionnelle et publique, informatique, production audiovisuelle, services à la santé, à l'éducation et à la formation, etc.).

LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ÉLEVAGE

Ce secteur s'appuie sur les deux plus grosses composantes du capital calédonien : la terre et la mer.

Troisième île la plus vaste du Pacifique insulaire, la Nouvelle-Calédonie possède un patrimoine d'exploitation terrestre de plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui ne sont pas à ce jour valorisés en totalité puisque seulement 13 % de la surface est exploitée.

En matière d'élevage, le territoire est reconnu pour la qualité sanitaire de son cheptel mais également pour sa technologie et son ingénierie, ce qui lui permet d'envisager le développement d'exportations de génétique animale et de techniques de reproduction. La transformation agroalimentaire, en devenir, offre une opportunité de développement tant sur le marché local qu'à

l'export. Actuellement, seule s'exportent la filière cervidé et la génétique animale.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut sanitaire privilégié et des productions à contre-saison (pour certains marchés) qui lui permettent d'envisager d'exporter ses productions de fruits et légumes (exemples : limes, courgettes, squashes).

Les provinces et la Nouvelle-Calédonie se sont engagées dans une politique agricole ambitieuse en vue de tendre vers l'autosuffisance alimentaire par la structuration économique des filières végétales, céréalières, animales et aquacoles. Le territoire bénéficie de plusieurs établissements de recherche et d'amélioration génétique, d'une forte représentation professionnelle (chambres consulaires, syndicats sectoriels, interprofession, coopératives) et de labels et normes de qualité.

Le territoire développe une pêche raisonnée et durable (thonidés, trocas, poissons ornementaux) d'ores et déjà exportée, mais qui présente cependant un important potentiel d'expansion eu égard à l'étendue de la Zone économique exclusive (ZEE) calédonienne. La Nouvelle-Calédonie possède également un savoir-faire en matière d'aquaculture à travers l'exportation de crevettes et d'holothuries. Ce secteur est en passe de se diversifier dans l'élevage de poissons (loche-truite, pouatte, picot rayé) avec le concours de la Technopôle-Adecad.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie possède une biodiversité exceptionnelle, encore largement préservée qui doit être valorisée à travers la recherche et l'innovation en vue du développement de nouvelles filières durables.



L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Le tissu industriel est principalement composé d'entreprises agroalimentaires mûres et normées, élaborant des produits de qualité pouvant être fabriqués sous licences françaises, européennes et internationales. Ce secteur a développé un vrai savoir-faire qui s'exporte déjà (chocolat, plats cuisinés, glace, bière, etc.).

L'industrie calédonienne est également présente dans les domaines de la construction, de l'équipement, du textile, de l'entretien et de l'hygiène, de la cosmétique, de la construction navale, etc. Certaines de ces productions sont déjà exportées (chauffe-eau solaires, textiles, claquettes, lambris PVC, produits d'entretien, produits cosmétiques, etc.).

La production primaire est également transformée et exportée (drèche, huile et essence de santal ou de niaouli, liqueurs, produits cosmétiques, miel, vanille, café, etc.).

LE SECTEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Nouvelle-Calédonie possède un fort potentiel à l'exportation en matière de recherche et d'innovation. Au-delà des dix instituts présents sur le territoire⁷, la recherche est structurée autour de deux entités : le COSRI (Comité d'orientation stratégique pour la recherche et l'innovation)⁸ et le CRESICA (Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie)⁹. Ces deux entités ont permis de définir les avantages comparatifs

de la Nouvelle-Calédonie en matière de recherche, plus encore dans la perspective de son rayonnement régional. Le niveau de la recherche calédonienne est inégalé dans le Pacifique insulaire.

En matière d'innovation, la Nouvelle-Calédonie dispose de plusieurs incubateurs. Elle s'est rendue éligible aux fonds européens à travers un projet pilote agroalimentaire (restauration collective). Le gouvernement présentera prochainement son schéma d'orientation pour le soutien à l'innovation, l'objectif principal étant de mettre l'innovation au service du développement et de la compétitivité économique.

La recherche et l'innovation sont donc particulièrement importantes pour la Nouvelle-Calédonie car elles sont déterminantes pour l'internationalisation des PME¹⁰.

LE SECTEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'archipel dispose d'une Zone économique exclusive (ZEE) de 1,5 million de kilomètres carrés et d'une biodiversité exceptionnelle à connaître et valoriser. Certaines parties du lagon calédonien sont inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Dernièrement, la Nouvelle-Calédonie a créé le Parc naturel de la Mer de Corail (comprenant la totalité de sa ZEE). Ce parc marin est constitué de fonds sous-marins exceptionnels (continent immergé), d'écosystèmes uniques et d'espèces marines emblématiques. D'après les scientifiques, ce parc naturel peut être considéré comme relevant du patrimoine universel, notamment parce qu'il contient 30 % des récifs de la planète encore indemnes de toute pollution. Sa protection doit être valorisée à l'échelle

7 Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut agronomique néo-calédonien (IAC), Institut Pasteur, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Centre hospitalier territorial (CHT), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de recherche scientifique (CNRS), Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Aquarium de Nouméa.

8 Réactivé en 2013, le COSRI a permis d'établir un schéma territorial pour l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert, axé sur les avantages comparatifs de la Nouvelle-Calédonie, en tirant parti des opportunités spécifiques offertes par le capital naturel.



© Martial Dosdane

113 950
visiteurs
en 2015

régionale, européenne et internationale à travers le développement de la recherche scientifique internationale et des activités économiques et touristiques durables.

LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le secteur éducation-formation calédonien est important à l'échelle du Pacifique Sud. Il est capable d'accueillir des étudiants en formation initiale et continue dans ses secteurs forcés à développer : la maintenance, les mines, l'environnement, l'agro-écologie, la construction, les services et le numérique. L'Université de la Nouvelle-Calédonie a en outre créé un Master international en langue anglaise.

La Nouvelle-Calédonie est un acteur majeur de la promotion et de la diffusion de la francophonie dans le Pacifique, ce qui lui permet de nouer des partenariats avec les pays de la région.

Penser ce secteur comme un axe d'exportation doit permettre d'orienter les décisions d'investissement en envisageant de futures économies d'échelle importantes, mais aussi de promouvoir le territoire dans le reste du Pacifique.

LE SECTEUR DE LA SANTÉ

La santé représente 11 % du PIB calédonien. Avec l'ouverture du Médipôle, puis du Pôle hospitalier privé de Nouville (PHP) et enfin du Centre hospitalier du Nord

(CHN), la Nouvelle-Calédonie possède un niveau d'équipement, un tissu de compétences et d'offres de soins d'un niveau très supérieur à celui du reste de l'Océanie.

La méthode française de traitement des cancers est reconnue sur le plan mondial comme étant la meilleure, le Médipôle disposera d'un pôle de cancérologie de pointe. Il pourrait constituer une opportunité de rayonnement régional.

LE SECTEUR DU TOURISME

En 2015, la fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie progresse significativement de 6,3 % (6 800 touristes supplémentaires) pour atteindre 113 950 visiteurs. Le secteur touristique bénéficie d'une hausse du nombre de touristes en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande sous l'effet des « contrats de destination ». Parallèlement, le tourisme de croisière continue de progresser, 213 paquebots ont fait escale sur le territoire cette année, représentant ainsi une hausse de 2,9 % par rapport à 2014. La fréquentation des croisiéristes est estimée à 1 million en 2 020 contre 444 124 aujourd'hui. Dans le cadre des « Assises du tourisme de la Nouvelle-Calédonie » lancées en novembre 2015, un bilan du Plan de développement du tourisme 2005-2015 a été effectué et aboutira à des recommandations qui permettront de définir les orientations et priorités pour le développement touristique du pays à court et moyen terme.

9 Créé en 2014, le CRESICA résulte de la volonté des acteurs de la recherche de mieux coordonner leurs activités en identifiant les pistes de synergie et de mutualisation des moyens liant étroitement formation-recherche-innovation et transfert. Le CRESICA a pour objectif de traduire ce partenariat en déclinant le schéma territorial en une feuille de route partagée, construite autour de trois objectifs thématiques différenciés : la valorisation du capital naturel (biodiversité, mines et environnement), l'amélioration de la santé en lien avec l'environnement et les sociétés, l'accompagnement de l'évolution institutionnelle, sociétale et culturelle.

10 Dans une étude réalisée en 2010, OSEO et UBIFRANCE ont confirmé l'existence de ce lien fort entre innovation et exportation. Parmi les PME métropolitaines présentes à l'export sondées, 89 % ont des frais de financement de R&D, 9/10 ont obtenu une aide publique à l'innovation et ¼ disposent d'une labellisation « entreprise innovante ». Les entreprises innovantes ont de surcroît plus de chances d'être présentes sur les marchés lointains et de maintenir une activité de conquête de nouveaux marchés.

Les orientations stratégiques du soutien à l'export

La loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 a transféré de l'État à la Nouvelle-Calédonie la compétence en matière de commerce extérieur. À la suite de la fermeture de la délégation du commerce extérieur le 30 décembre 1999, aucun service administratif n'a été mis en place par les institutions de la Nouvelle-Calédonie pour prendre en charge cette nouvelle attribution.



Cérémonie officielle du 47^e Forum des Îles du Pacifique (Pohnpei aux Etats fédérés de Micronésie), lors duquel la Nouvelle-Calédonie a accédé au statut de membre à part entière.

Sur le plan opérationnel, les missions relatives au développement économique (investissements et exportations) ont longtemps été confiées à l'Adecal, sans réel pilotage.

Depuis 2014, la Nouvelle-Calédonie a entamé une réflexion sur le développement de son commerce extérieur et des actions de coopération économique extérieures, consciente des potentiels que présentait l'export.

La Nouvelle-Calédonie a ainsi décidé d'assumer pleinement ses compétences en la matière au travers du Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) au sein duquel est actuellement en création un pôle du commerce extérieur et de la coopération économique.

Afin de remplir les nouvelles missions qui lui reviennent, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du présent schéma, les moyens humains et financiers qui étaient jusqu'à présent affectés à l'Adecal pour le soutien à l'export seront transférés en totalité au SCRRE.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 : L'ÉLABORATION D'UNE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : mettre l'intégration régionale au service des exportations calédoniennes

FINALISER L'INTÉGRATION RÉGIONALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (récente adhésion au FIP et rapprochement du GFLM)

La Nouvelle-Calédonie est perçue comme un acteur important dans la zone du Pacifique. Cette réalité se matérialise par son adhésion à de nombreuses organisations régionales qui constituent de véritables entités intergouvernementales et interviennent dans des secteurs clés du développement des territoires du Pacifique.

Le Caillou est ainsi membre et pays hôte de la Communauté du Pacifique (CPS), membre du Programme

Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) et, depuis le 10 septembre 2016, membre à part entière du Forum des Iles du Pacifique (FIP).

Cette accession au statut de membre à part entière du FIP constitue un pas très important pour l'intégration régionale politique de la Nouvelle-Calédonie. À présent, la Nouvelle-Calédonie, au travers de son gouvernement, prendra une part active et décisionnelle aux travaux du Forum. Depuis sa création en 1971, le Forum définit le cadre d'action des organisations régionales techniques du Pacifique (CPS et PROE). Il est chargé par ses membres de coordonner les négociations commerciales régionales.

Cette appartenance pleine et entière à la plus importante organisation internationale d'Océanie va conduire la Nouvelle-Calédonie à exercer au bénéfice des pays de la région une responsabilité particulière. S'appuyant

L'IMPORTANCE DE L'ADMISSION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE AU STATUT DE MEMBRE À PART ENTIÈRE DU FIP :

Cette admission répond pleinement au principe d'inclusivité érigé par les dirigeants du FIP dans le « Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique » adopté en 2014.

La Nouvelle-Calédonie participe aux activités du FIP depuis 1999, soit près de 18 ans, et demandait officiellement son accession au statut de membre à part entière depuis 2010.

Cette admission marque pour la Nouvelle-Calédonie la reconnaissance par l'ensemble des pays du Pacifique de sa pleine appartenance à la région, non plus uniquement sur le plan géographique mais aussi sur le plan politique et économique. C'est un pas majeur franchi dans l'insertion de la Nouvelle-Calédonie en Océanie.

Sur le plan international, cette admission est une reconnaissance institutionnelle très forte. La Nouvelle-Calédonie va pouvoir prendre part aux décisions du

FIP dans l'ensemble des secteurs de compétence de cette organisation, y compris les questions de sécurité commune, de stabilité, de bonne gouvernance ou encore dans le cadre des négociations commerciales régionales. Elle pourra faire valoir ses positions et sensibilités au plus haut niveau.

Elle sera en outre directement associée à l'ensemble des réunions de dialogue entre le FIP et ses grands partenaires régionaux et internationaux, tels que l'Australie, la Chine, le Japon, l'Union européenne ou encore les Etats-Unis.

Cette pleine intégration à l'organisation intergouvernementale de référence en Océanie permettra à la Nouvelle-Calédonie de mieux valoriser ses atouts et forces économiques dans la zone.

Dans notre rayonnement économique, ce statut de membre à part entière nous rendra éligible

à de nouveaux mécanismes de soutien au développement des entreprises du pays en Océanie. Cette adhésion constituera également une opportunité pour le FIP.

La Nouvelle-Calédonie a la capacité de mieux faire entendre la voix de la région auprès de certains partenaires dont l'Union européenne et la France. Dans le cadre de la présidence calédonienne de la prochaine conférence ministérielle de la CPS en juillet 2017, le gouvernement prévoit d'organiser, en partenariat avec la Commission européenne, le premier Sommet UE-Pacifique.

La Nouvelle-Calédonie contribuera ainsi à mobiliser les aides internationales en faveur de la préservation de l'environnement, notamment dans la lutte contre les changements climatiques et dans la gestion des océans dont la mer de Corail.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, LA NOUVELLE-CALÉDONIE DISPOSAIT EN 2015 DU QUATRIÈME PIB DU PACIFIQUE APRÈS L'AUSTRALIE, LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE.

sur ses liens privilégiés avec la France et l'Union européenne, la Nouvelle-Calédonie œuvrera en faveur d'une intensification et d'une fluidification des relations entre ces deux partenaires et la région.

Concernant le Groupe du Fer de Lance Mélanésien (GFLM), la Nouvelle-Calédonie souhaite trouver sa place et se rapprocher de cet organe sous-régional très avancé sur de nombreux dossiers. Comme l'Indonésie devenue membre associé, la Nouvelle-Calédonie pourrait plus facilement s'intéresser à l'accord commercial préférentiel « MSG Trade Agreement » conclu entre ses quatre Etats membres (Fidji, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu) et y défendre ses intérêts et spécificités. Ce statut particulier permettrait ainsi de faciliter les courants d'échanges entre la Nouvelle-Calédonie et ces pays.

Sur le plan économique, la Nouvelle-Calédonie disposait en 2015 du quatrième PIB du Pacifique après l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie Nouvelle-Guinée (croissance soutenue en 2014-2015) et du troisième PIB par habitant, faisant ainsi figure de partenaire commercial important.

Jusqu'alors, la Nouvelle-Calédonie souffrait d'un manque de visibilité sur le plan diplomatique en raison de son statut particulier mais également de son exclusion du FIP et du GFLM. L'intégration politique du territoire dans son environnement régional favorisera son intégration économique dans la zone.



Siège de l'Union Européenne à Bruxelles, troisième bailleurs de fonds en Océanie.

MIEUX MOBILISER LES CONTRIBUTIONS RÉGIONALES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES AU BÉNÉFICE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'Union européenne est le troisième bailleur de fonds en Océanie derrière l'Australie et la Chine. Toutefois, ses contributions ne font appel à aucun moment à l'intermédiaire de ses territoires européens (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna), écartés des choix politiques opérés par la Commission européenne et des bénéfices induits par ces aides au développement à destination des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) du Pacifique.

Ils constituent pourtant trois territoires hébergeant une population européenne globale de près de 600 000 habitants (supérieure aux populations des plus petits États membres de l'Union européenne que sont le Luxembourg et Malte).

Cette réalité d'une « Océanie européenne » doit absolument être valorisée et permettre à l'Union européenne d'être mieux incarnée dans son action régionale. Il convient aussi que nos acteurs économiques soient au cœur de cette réappropriation de la politique régionale européenne par les territoires européens du Pacifique. Très concrètement, les projets de développement financés par l'Union européenne en Océanie devraient à l'avenir, autant que possible, impliquer l'exécutif calédonien et les entreprises du territoire. Il conviendrait que soit défendu un « privilège » des entreprises calédoniennes et donc européennes dans les appels d'offres de la Commission européenne en Océanie à l'instar des pratiques australiennes et chinoises.

Il en va de même pour les enveloppes de coopération de la France en Océanie, conformément au point 3.2.1 de l'Accord de Nouméa. Au-delà des enveloppes bilatérales mises à la disposition des ambassades de France dans le Pacifique, il convient que le « Fonds Pacifique¹¹ » soit majoritairement consacré aux échanges commerciaux et profite davantage aux entreprises calédoniennes.

Le rayonnement de la francophonie, porté par la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les ambassades françaises de la région (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Fidji), devrait être mieux coordonné entre tous ces acteurs au bénéfice de l'intégration des territoires français du Pacifique.

Il s'agit en somme, ainsi que le prévoit la loi organique du 19 mars 1999 aux termes de ses articles 28 et suivants, de définir une approche nouvelle de notre coopération avec l'État et l'Union européenne en déterminant nos priorités en fonction d'objectifs utiles au développement économique du territoire.

11 Le Fonds Pacifique est une enveloppe budgétaire du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, consacrée à l'intégration des territoires français du Pacifique.



En marge du Forum des îles du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande viennent de signer un accord de coopération inédit. Du commerce au sport, de multiples thématiques sont listées. Gagnant-gagnant.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : accroître les relations bilatérales de la Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre de notre diplomatie économique, le gouvernement proposera à ses partenaires la conclusion d'arrangements administratifs ou de déclarations d'intention relatifs aux différents axes de coopération administrative et économique.

FLUIDIFIER LES RELATIONS ADMINISTRATIVES

De façon très opérationnelle, il conviendra de développer la coopération entre les administrations de la Nouvelle-Calédonie (y compris provinciales) et celles de nos voisins. Cette contribution plus systématique de la Nouvelle-Calédonie au renforcement des capacités des petits États insulaires en développement participera au renforcement du dialogue politique et économique indispensable à l'amélioration de notre visibilité, concourant ainsi au développement de nos exportations.

Il pourrait être désigné dans chacune des directions de la Nouvelle-Calédonie un référent « rayonnement international ». Des « consultations administratives bilatérales » entre la Nouvelle-Calédonie et ses partenaires les plus proches réuniront les administrations représentant les secteurs considérés comme d'intérêt commun et les secteurs présentant de forts potentiels d'exportation.

LEVER LES FREINS RÉGLEMENTAIRES, TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES QUI PÈSENT SUR LES EXPORTATIONS CALÉDONIENNES

Que ce soit à l'échelle mondiale que dans la zone, les États ont mis en place différents dispositifs, pour protéger le marché intérieur, qui peuvent constituer des barrières redoutables.

Dans le cadre des Orientations pour le Soutien à l'Export (OSE), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie engagera avec ses partenaires commerciaux, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, des négociations visant à faciliter l'entrée des produits calédoniens.

Il pourrait également être envisagé, dans le cadre de mécanismes bilatéraux équilibrés, des assouplissements réciproques.

Une mission interservices sera constituée au sein de l'administration calédonienne, associant les acteurs économiques, afin d'identifier précisément l'ensemble de ces freins. Une fois ce diagnostic établi, des discussions seront engagées avec nos partenaires.

ÉQUILIBRER NOS RELATIONS COMMERCIALES

L'objectif d'OSE est de favoriser les exportations calédoniennes au travers d'accords bilatéraux permettant de tendre vers un rééquilibrage de nos échanges commerciaux.

La Nouvelle-Calédonie étudiera tous les accords commerciaux régionaux en vigueur ou en construction avec le souci de développer ses échanges, dans le respect de ses intérêts économiques.

Les partenariats économiques sur le modèle des joint-ventures entre entreprises calédoniennes et étrangères seront soutenus afin de privilégier la localisation de la valeur ajoutée. Ces joint-ventures pourraient prendre différentes formes :

- Créer des partenariats entre les entreprises calédoniennes et étrangères pour que des produits actuellement importés soient en tout ou partie fabriqués localement ;
- Créer des partenariats entre producteurs locaux et distributeurs étrangers pour favoriser l'écoulement des produits calédoniens à l'exportation ;
- Associer des entreprises calédoniennes et étrangères dans la captation de marchés régionaux ;

Les investissements des acteurs économiques de la région en Nouvelle-Calédonie seront recherchés et soutenus.

À cet égard, le secteur du tourisme doit être considéré comme un secteur d'exportation dont la promotion et le développement seront soutenus pour équilibrer nos relations commerciales.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : Soutenir les entreprises calédoniennes sur le terrain international

ASSOCIER LES ENTREPRISES CALÉDONIENNES À NOS ACTIONS DE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Au travers de sa diplomatie économique, le gouvernement intensifiera son action internationale au service du rayonnement économique de la Nouvelle-Calédonie. Les acteurs commerciaux seront associés aux visites officielles menées par le gouvernement en Océanie. Celles-ci devront donc être priorisées, préparées et planifiées.

SOUTENIR LES ENTREPRISES À L'OCCASION DE SALONS ET FOIRES COMMERCIALES

Au-delà des visites officielles, le gouvernement pourra accompagner les entreprises de Nouvelle-Calédonie dans leur participation aux salons et foires commerciales.



Bluecham est une entreprise de haute technologie qui développe des solutions opérationnelles pour l'aide à la décision environnementale et pour créer des ponts entre ces mondes afin que tous les acteurs aient accès aux bonnes informations au bon moment.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EXPORTATRICES

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : développer la politique publique de l'export calédonien

SOUTENIR LA STRUCTURATION DU CLUSTER AVENIR EXPORT

Les acteurs économiques ont décidé début 2015 de constituer un cluster totalement dédié à l'export des entreprises calédoniennes, tous secteurs d'activités confondus. Ce cluster est aujourd'hui reconnu, par-delà le secteur de l'industrie dont il émanait initialement, comme un point d'appui essentiel pour l'exportation.

Depuis le début de l'année 2016, le gouvernement a associé étroitement ce cluster à ses actions de diplomatie économique. Il convient, dans le cadre du schéma de soutien à l'export, que cette entité qui rassemble aujourd'hui plus de 80 membres, dont plusieurs organisations patronales et consulaires, puisse consolider son assise et sa structure opérationnelle.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie donnera une position centrale au cluster Avenir Export dans le mécanisme de gouvernance qui naîtra de ce schéma. Il participera à sa structuration et à son fonctionnement.

LEVER LES FREINS À L'EXPORTATION

Le gouvernement lancera les réformes visant à la simplification de l'environnement réglementaire de l'export.

En matière phytosanitaire :

- Adapter la réglementation pour faciliter les démarches à l'export ;
- Assurer un suivi proactif entre les services phytosanitaires calédoniens et étrangers.

En matière fiscale :

- Supprimer les centimes additionnels appliqués sur le droit proportionnel de la patente calculé sur les exportations ;
- Envisager un allègement des charges pesant sur les coûts de l'export (taxes portuaires et aéroportuaires notamment) ;
- Favoriser la réduction des frais logistiques à l'export (embarquement, fret, etc.) ;
- Soutenir la prospection.

En matière de commerce extérieur :

- Favoriser les intérêts économiques de la Nouvelle-Calédonie et soutenir le développement de la production de biens et de services.

DÉVELOPPER LES AIDES AUX ENTREPRISES

Pour inciter et soutenir les entreprises exportatrices, le gouvernement, en lien avec les provinces, propose de :

- Soutenir les actions de mutualisation, d'innovation et de compétitivité des entreprises ;
- Faciliter les accès aux financements notamment de type COFACE-BPI ;
- Soutenir les partenariats avec Business France et l'AFII ;
- Elaborer un dispositif d'aide en faveur de l'exportation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : Accompagner les acteurs

PRÉPARER LES ENTREPRISES À L'EXPORT

Cette mission sera confiée au cluster Avenir Export qui bénéficiera du concours du gouvernement. Elle consistera notamment à :

- Vérifier le potentiel du marché cible ;
- Identifier les freins possibles ;
- S'assurer de la capacité de l'entreprise à prospecter et à fournir le marché ;
- Veiller à la conformité des produits et de leurs emballages par rapport aux marchés cibles ;
- Accompagner les entreprises dans la préparation de leurs outils de prospection ;
- Soutenir les entreprises dans l'élaboration de leur stratégie de développement à l'international ;
- Soutenir la formation des hommes ;
- Faciliter les relations des entreprises avec les ambassades, chambres de commerce et autres réseaux d'influence ;
- Soutenir les entreprises dans leurs prospections et mise en relation ;
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives.

FACILITER LES RELATIONS
DES ENTREPRISES AVEC LES
AMBASSADES, CHAMBRES
DE COMMERCE ET AUTRES
RÉSEAUX D'INFLUENCE.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR LE PLAN FISCAL ET MATERIEL

Pour une entreprise, engager une démarche à l'export représente un budget estimé de 1 à 5 millions de Francs par an sur trois ans minimum, soit un budget total de 3 à 15 millions de Francs. Il faut ajouter à cela un budget annuel « commercialisation et suivi » qui représente 1 à 5 millions de Francs.

Le gouvernement et les provinces accompagneront les entreprises dans leur démarche à l'export. À cet effet les entreprises pourront s'appuyer sur 2 leviers :

- le gouvernement proposera un crédit d'impôt export spécifiquement dédié aux entreprises calédoniennes développant des activités à l'export.
- La Province Sud de la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de développement économique. Elle dispose d'un code d'aide au développement économique qui comporte des dispositions relative à « l'aide à l'export ». Cette aide peut prendre en charge 50% maximum des dépenses des entreprises prospectant à l'export à savoir les dépenses suivantes selon les mêmes critères de durée et de renouvellement que pour le crédit d'impôt : logistique, création d'emploi à l'export, prospection.

La Province Nord et la Province des Iles proposent des aides individualisées.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROMOTION

Il a été convenu que le cluster Avenir Export aura la responsabilité d'organiser la participation des acteurs calédoniens à des événements économiques internationaux tels que les missions de diplomatie économique, les salons, les foires et les forums.

Celui-ci pourra également représenter les entreprises calédoniennes ne pouvant participer elles-mêmes à ces manifestations. Il réalisera un book des exportateurs. De manière plus générale, le cluster utilisera tous les moyens dont il dispose pour faciliter la mise en relation des entreprises calédoniennes avec les différents acteurs économiques étrangers.

Il sera également chargé de rencontrer les partenaires et acheteurs des entreprises représentées dans ces événements. Le gouvernement mettra à la disposition du cluster les supports de communication représentant la Nouvelle-Calédonie.



Le stand Avenir Export sur le Foodex, à Tokyo au Japon, en mars 2016.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE GOUVERNANCE DE L'EXPORTATION



Siège du Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE).

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : doter le gouvernement de moyens opérationnels

CRÉER AU SEIN DU SCRRE UNE CELLULE EXPORT ET RECRUTER DEUX AGENTS

Cela a été rappelé plus haut, la Nouvelle-Calédonie, représentée par son président, dispose depuis 1999 et l'entrée en vigueur de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie, de la compétence normative et administrative en matière de commerce extérieur. La collectivité assume cette compétence en parallèle d'importantes responsabilités internationales.

En Métropole, ces compétences sont dévolues au ministère des Affaires étrangères et du développement international. Il en est de même dans la plupart des pays du Pacifique qui combinent les affaires étrangères et les relations extérieures au commerce extérieur.

En Nouvelle-Calédonie, le même raisonnement a prévalu. Il ne pouvait en effet être envisagé de construire une diplomatie économique efficace sans la conjuguer à l'action internationale du gouvernement.

C'est le Service de la coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) qui exerce donc cette compétence du commerce extérieur. Jusqu'alors, cette mission se limitait essentiellement à la représentation de l'institution au sein d'entités intergouvernementales dédiées

à la coopération économique et au commerce extérieur (réunion du Forum des Îles du Pacifique, du Groupe Fer de Lance mélanésien ou encore du South Pacific Tourism Organisation et certaines rencontres bilatérales).

Dans cette optique, le SCRRE s'est récemment doté d'une entité dédiée à la mise en œuvre des actions de diplomatie économique et spécialement mobilisée sur l'export. Un agent a d'ores et déjà été recruté sur l'un des deux postes créés.

DÉVELOPPER L'EXPERTISE AU SEIN DU PÔLE COMEX DU GOUVERNEMENT

Le pôle de coopération économique et du commerce extérieur (COMEX) du SCRRE verra son expertise renforcée. Les agents en poste et nouvellement recrutés bénéficieront de formations dédiées au commerce extérieur et aux enjeux régionaux.

Des mécanismes d'immersion réciproque seront imaginés entre le SCRRE, les services territoriaux et provinciaux impliqués et le cluster Avenir Export.

L'appui de l'État sera sollicité, notamment du Quai d'Orsay et de la Direction générale du Trésor en charge du commerce extérieur au niveau national dans le cadre d'une convention prévoyant une assistance opérationnelle au bénéfice des services compétents du gouvernement. Le concours des établissements publics et agences de l'État impliqués sera lui aussi sollicité pour renforcer les capacités de l'administration calédonienne.

DOTER LE PÔLE COMEX DE MOYENS BUDGÉTAIRES

La pérennité et l'efficacité de la politique publique de l'export qui découlera de ce schéma d'orientation ne seront assurées qu'à la condition que soit constitué un véritable budget export.

SE DOTER D'UN RÉSEAU DE DÉLÉGUÉS POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Conformément à l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie peut se doter de délégués installés au sein des ambassades de France de la région Pacifique. Aujourd'hui un seul délégué a été mis en place au sein de l'ambassade de France en Nouvelle-Zélande. Il représente ainsi les intérêts de la Nouvelle-Calédonie auprès du gouvernement néo-zélandais.

Depuis que le gouvernement s'est doté d'une diplomatie économique, il assure la préparation des missions et organise les rencontres entre acteurs économiques. Un club d'affaires Nouvelle-Calédonie - Nouvelle-Zélande a été créé dans cet objectif.

Considérant le rôle essentiel du délégué pour le développement des échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement devra poursuivre sa politique en faveur de l'installation des délégués dans les ambassades de France de la région.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : Élaborer le partenariat public-privé

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DU SOUTIEN À L'EXPORT

Cette entité rassemblera les institutions et acteurs économiques concernés. Elle aura vocation à renforcer les capacités stratégiques et techniques des organes de gouvernance (le gouvernement et le cluster Avenir Export).

Le Conseil sera composé sur une base paritaire de représentants des institutions et du monde économique. Ses membres seront désignés par leurs instances de rattachement, pour leurs compétences en matière d'export, au sein des institutions, administrations et organisations professionnelles concernées.

Un arrêté du gouvernement précisera la composition, le rôle, l'organisation et le fonctionnement du Conseil.

DEPUIS QUE LE GOUVERNEMENT S'EST DOTÉ D'UNE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE, IL ASSURE LA PRÉPARATION DES MISSIONS ET ORGANISE LES RENCONTRES ENTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES.

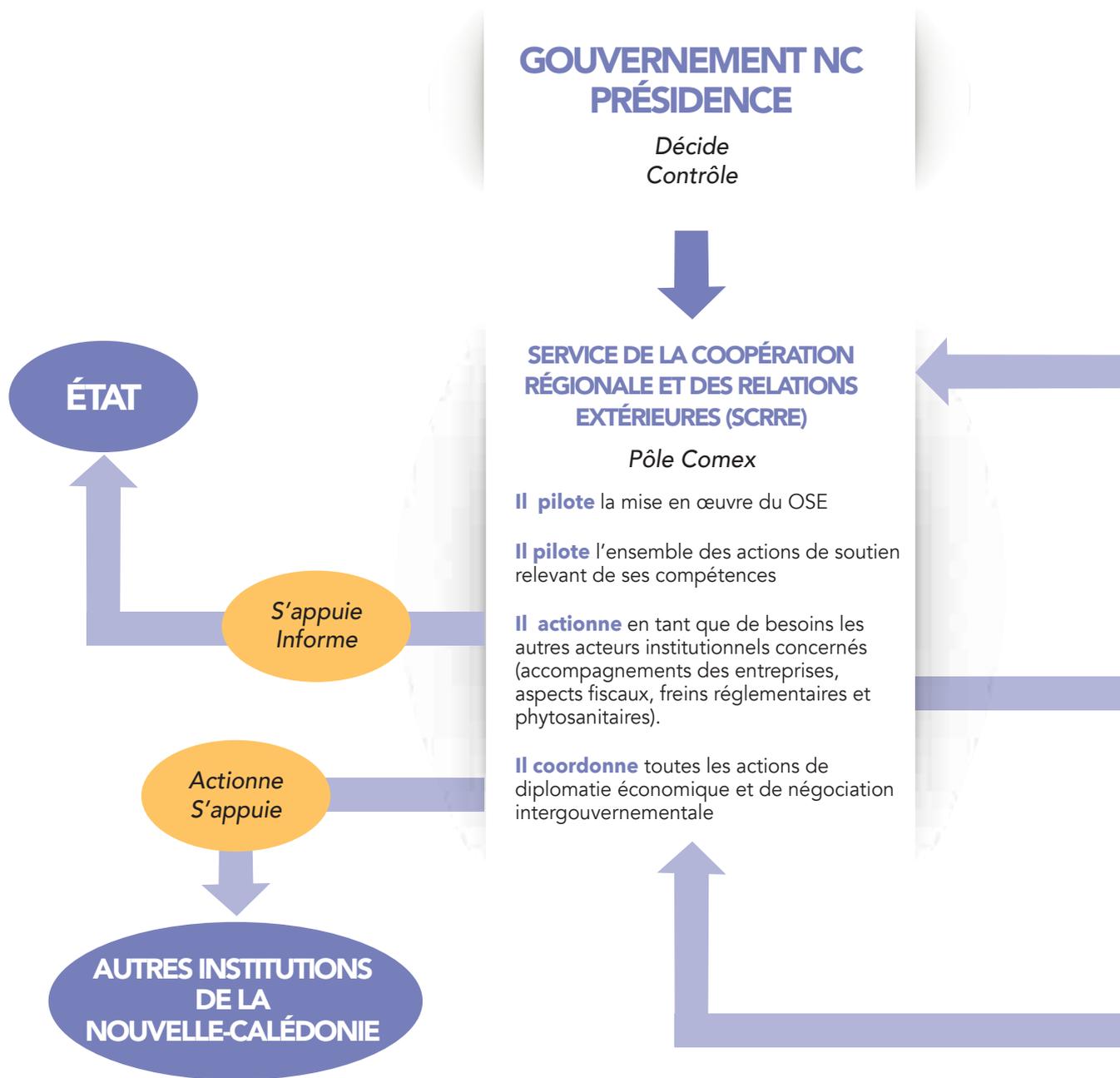


Réunion de travail entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les acteurs économiques néo-zélandais et calédoniens lors de la mission de diplomatie économique les 1er et 2 mai 2016.

LES ACTEURS DU SCHÉMA D'ORIENTATION POUR LE SOUTIEN À L'EXPORT

Entités	Objectifs	Missions
<p><i>Service de la coopération régionale et des relations extérieures</i></p> <p><i>(SCRRE) du gouvernement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – Met en œuvre les actions de diplomatie économique – Assure la coordination entre les politiques publiques touchant à l'export et fait le lien entre les différentes institutions – Assure la promotion de la politique export et de la destination économique Nouvelle-Calédonie pour les partenariats/ investissements – Suit la mise en œuvre du Schéma d'orientation pour le soutien à l'export – Anime et coordonne, via le Conseil du soutien à l'export, les relations avec les parties prenantes impliquées (publiques, privées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilise les institutions à la coopération régionale et à la diplomatie économique • Mobilise les réseaux institutionnels et diplomatiques • Suit et participe aux réunions techniques et à la conduite des négociations commerciales dans la région / préparation et signature de conventions cadres • Renforce la présence à l'international avec le placement de Volontaires internationaux et le développement du réseau des délégués de la Nouvelle-Calédonie • Met en œuvre les actions définies dans le SOSE relevant de ses compétences • Suit et évalue la mise en œuvre des actions déléguées au cluster Avenir Export • Assure une veille des événements, conférences, forums régionaux • Assure une veille des appels à projets européens/ régionaux
<p><i>Cluster Avenir Export</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – Informe-conseille – Facilite les démarches export des entreprises – Accompagne individuellement les exportateurs – Assure les actions de promotion et marketing des exportateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralise les informations commerciales • Assure une veille économique et réglementaire • Conseille (financements, outils logistiques) • Diffuse largement aux partenaires • Accompagne en mode individualisé les entreprises • Propose la réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic export - Ciblage produits / marchés - Prospection, études de marché • Participe aux événements promotionnels, marketing (foires, expositions...)
<p><i>Conseil du soutien à l'export de la Nouvelle-Calédonie (CSENC)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rassemble et implique l'ensemble des institutions et acteurs économiques concernés par la question de l'export – Renforce les capacités stratégiques et techniques des organes de gouvernance du Schéma d'orientation (gouvernement NC et cluster Avenir Export) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseille et oriente les acteurs du SOSE dans la conduite des actions à mener • Apporte un appui technique

La gouvernance des Ori à l'Export de Nouve



Entreprises

orientations pour le Soutien Nouvelle-Calédonie (OSE)

Conseille et
apporte un appui
technique

CONSEIL DU SOUTIEN À L'EXPORT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Il est composé sur une base paritaire de représentants des Institutions et du monde économique.

Il conseille et apporte un appui technique au gouvernement et à la plate-forme

Mandate
Oriente
Contrôle

CLUSTER AVENIR EXPORT

Il agit dans le cadre d'une convention conclue avec le GNC et définissant clairement le cadre de sa mission.

Il est en relation directe avec les entreprises et leur apporte soutien, conseil, représentation (formation, promotion marketing).

Il accompagne les entreprises dans leurs recherches d'aide à l'export

Transmet toute
demande relevant
des compétences
des institutions

Saisissent le cluster
pour toute demande
relative à l'export

calédoniennes

Glossaire

ADECAL	Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie
AFD	Agence française de développement
CEROM	Comptes économiques rapides de l'Outre-mer. <i>Projet réalisé en Nouvelle-Calédonie par l'AFD, l'IEOM et l'ISEE</i>
CFP	Franc Pacifique
CPS	Communauté du Pacifique Sud
IDH	Indice de développement humain
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
NC	Nouvelle-Calédonie
NC 2025	Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, dit NC 2025
PIB	Produit intérieur brut
FIP	Forum des îles du Pacifique (Pacific Island Forum)
STI	Stratégie territoriale d'innovation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie



Réalisation : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Conception graphique et PAO : Eteek

